



Primature
Le Premier Ministre



Lettre d'orientation N°001/RDC/GC/PM/2016

A Mesdames et Messieurs :

- Les gestionnaires des crédits au niveau central et provincial ;
- Les responsables des budgets annexes et des comptes spéciaux

Conformément aux dispositions des articles 13, 76 et 174 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques, je vous adresse la présente lettre d'orientation qui contient les mesures d'encadrement de la politique budgétaire pour les cinq prochaines années telles que reflétées dans le Plan national stratégique de développement (PNSD), particulièrement dans sa tranche quinquennale 2017 – 2021, en vue de vous permettre d'élaborer vos prévisions budgétaires respectives pour l'exercice 2017.

Dans la ligne des efforts conjugués dans le cadre de la « Révolution de la modernité », le Gouvernement a pour objectifs, à travers la mise en œuvre du PNSD, de faire de la RDC, un pays à revenu intermédiaire en 2021 (avec un PIB/tête d'au moins 1030 USD), un pays émergent en 2030 (avec un PIB/tête de plus de 4000 USD) et un pays développé en 2050 (avec un PIB/tête d'environ 12.000 USD). Pour atteindre ces objectifs, les stratégies préconisées sont respectivement la transformation de l'agriculture, l'industrialisation intensive et la construction d'une société des connaissances.

Après une brève description de la situation économique internationale et nationale de 2016 ainsi que des perspectives économiques mondiales, régionales et nationales de 2017, la présente lettre fixe les grandes orientations à assigner aux politiques publiques ainsi que les principales mesures à mettre en œuvre pour s'assurer d'une mobilisation accrue des recettes publiques et d'une gestion efficace des dépenses publiques en 2017.

1. Situation et perspectives économiques internationales

L'économie mondiale a réalisé un taux de croissance de 3,1 % en 2015, avec un accroissement du PIB de l'ordre de 1,9 % pour les pays avancés et de 4 % pour les pays émergents et les pays en développement (PED). Selon les estimations du FMI, la croissance économique mondiale restera modeste en 2016, soit 3,2 %, avant de s'accélérer en 2017 en se situant à 3,4 %.



Il sied de noter que ces prévisions ont été revues à la baisse compte tenu des effets attendus de la sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne sur les Etats-Unis et sur le Japon. Le FMI a baissé sa projection de croissance de 2016 pour les Etats-Unis de 0,2 point pour la situer à 2,2 %, en maintenant la prévision de 2017 à 2,5 %. Le raffermissement escompté du Yen devrait aussi limiter la croissance japonaise. A fin 2016, la croissance chinoise devrait se situer à 6,6 %, soit un gain de 0,2 point alors qu'en 2017, elle est projetée à 6,2 %. Ceci s'explique en partie par le caractère limité des liens commerciaux et financiers de la Chine avec le Royaume-Uni.

Les perspectives de croissance pour les autres pays émergents et les PED restent différenciées et sont globalement inchangées par rapport à celles d'avril 2016. Aux gains enregistrés par les pays émergents s'associent les pertes des pays à faible revenu. Les projections de croissance de ces derniers ont été revues au rabais en 2016, en grande partie à cause de la contraction économique observée au Nigéria et de la détérioration des perspectives en Afrique du Sud, en Angola et au Gabon. Quoiqu'elle restera faible, la croissance de ces pays connaîtra une progression, avec un retour à des taux positifs en Amérique latine et dans la Communauté des Etats indépendants (ex Républiques soviétiques), ainsi qu'une avancée sensible en Afrique subsaharienne.

Sur les marchés mondiaux, les cours des matières premières enregistrent depuis le second semestre de 2014 une tendance baissière, et aucune reprise notable n'est prévue d'ici la fin de l'année 2016 ainsi qu'en 2017. En dépit du léger rebond enregistré à mi - 2016, le prix du pétrole devrait rester faible en raison d'une offre excédentaire. Ceci explique la faiblesse des projections des taux de croissance des PED qui sont fort dépendants des exportations de matières premières.

L'inflation mondiale a continué à fléchir dans les pays avancés, principalement du fait de la baisse du prix du pétrole. Dans les pays émergents et les PED, l'inflation s'est établie à 5,1 % en 2014, 5,5 % en 2015 et se situerait à 5,6 % à fin 2016. Cette évolution, en dépit de la baisse des prix des produits de base et de la faiblesse de la demande intérieure, s'expliquerait par des fortes dépréciations monétaires observées depuis 2014.

2. Situation et perspectives économiques nationales

Au plan national, l'économie a réalisé une croissance de 9,5 % en 2014 et de 6,9 % en 2015. A fin 2016, elle devrait être de 5,3 %. Cette croissance a été essentiellement tirée par les industries extractives qui à elles seules ont représenté – en moyenne – plus de 30 % du taux de croissance affiché par le pays. La perte de vitesse observée depuis 2014 tient à la morosité de l'économie mondiale, caractérisée par un frémissement de la demande globale et un niveau relativement bas des cours des matières premières. S'agissant des prix intérieurs, il a été observé une inflation de 1,03 % en 2014 et de 0,815 % en 2015. A fin 2016, l'inflation devrait se situer à 4,1 %.

Suivant les ambitions exprimées dans le PNSD, à savoir celles de devenir un pays à revenu intermédiaire en 2021, un pays émergent en 2030 et un pays développé en 2050, le Gouvernement projette pour l'année 2017, une croissance de 9,1 % dans le cadre d'un scénario optimiste. Une telle performance n'est pas facile à réaliser compte tenu du contexte économique mondial actuel mais elle peut être obtenue si les réformes en cours aboutissent et si le pays arrive à diversifier les sources de sa croissance économique et à élargir sa chaîne de création des valeurs. Pour ce faire, les efforts de lutte contre la corruption, les détournements des deniers publics et la fraude fiscale devraient être redoublés. Aussi, il faudrait maîtriser la croissance démographique.

Tableau 1. Scénarios programme et alternatif : 2017 – 2021

	2016	2017		2018		2019		2020		2021	
	Révisé	Scén. Optim.	Scén. Alter.								
PIB (milliards de CDF)	37.783	41.667	40.571	5.0069	46.394	61.336	54.861	76.712	66.520	99.008	80.906
PIB par tête (en USD)	520	525	519	600	564	699	634	838	734	1038	852
PIB par tête (en CDF)	497.851	529.432	515.500	613.481	568.453	724.724	648.216	878.290	757.937	1.098.415	888.951
Croissance du PIB réel	5,3 %	9,1 %	5,7 %	18,0 %	11,7 %	22,2 %	15,9 %	25,1 %	18,6 %	28,4 %	19,0 %
Croissance du PIB nom.	7,6 %	10,3 %	7,4 %	20,2 %	14,4 %	22,5 %	18,3 %	25,1 %	21,3 %	29,1 %	21,6 %
Inflation moyen	4,1 %	4,1 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Inflation (fin période)	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Réserves (mois d'import)	1,1	1,4	1,1	1,7	1,4	2,1	1,8	2,6	2,0	3,0	1,8
Croissance M2	6,4	12,3 %	7,6 %	15 %	13,1 %	15,3 %	18,0 %	17,1 %	22,9 %	18,8 %	28,6 %
Taux de change moyen	957,4	1008,4	993,3	1022,5	1007,9	1036,8	1022,4	1048,1	1032,6	1058,2	1043,4

Source : Plan quinquennal 2017 – 2021

Eu égard des facteurs exogènes qui continuent à peser sur le contexte économique national et qui limitent l'élan de progrès espéré, la cible du scénario optimiste ne pourra pas être atteinte. Ainsi, les efforts du Gouvernement devront consister à maintenir le taux de croissance économique à 5,7 % pour l'année 2017 comme l'indique le tableau ci-dessus. Autrement dit, le budget 2017 reposera sur le scénario alternatif du PNSD. Ce qui suppose que le statut de pays à revenu intermédiaire sera atteint en 2023 si durant le premier quinquennat, un choc positif de grande envergure n'est pas enregistré.

3. Orientations de l'action publique et piliers du PNSD

Pour une meilleure conduite des politiques publiques, les plans d'actions ou feuilles de route des ministères et des provinces découleront du PNSD. Ce dernier assigne à l'action gouvernementale sept orientations : (1) consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie pour des institutions fortes et une meilleure gouvernance ; (2) investissement massif, qualitatif et efficace dans l'homme pour l'égalité du genre, plus de progrès socioéconomique et la réalisation du dividende démographique ; (3) amélioration du climat des affaires et création des conditions favorables à la mobilisation des ressources financières pour développer le secteur privé et le rendre compétitif ; (4) diversification de l'économie et l'élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois décents ; (5) accroissement de la productivité de l'agriculture pour garantir la sécurité alimentaire et devenir le grenier de l'Afrique ; (6) développement des infrastructures pour une mobilité quasi parfaite et un accès large et permanent à l'énergie ; et (7) protection de l'environnement, accès à l'eau et à l'assainissement, et adaptation aux changements climatiques pour un cadre de vie meilleure.

Ces sept orientations sont justifiées par la nécessité d'avoir un environnement politico-sécuritaire stable et serein, un stock de capital humain de grande qualité et en quantité suffisante, un climat des affaires attractif, une économie diversifiée, une agriculture à grande productivité, une base infrastructurelle solide et un environnement sain. Ainsi, le cadre stratégique du PNSD s'articule autour de quatre piliers et suit une logique devant soutenir la marche du pays vers l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

Tableau 2. Grille de lecture du cadre stratégique du PNSD

N°	Piliers	Thématiques	Domaines d'application
1.	Paix, sécurité, démocratie et gouvernance	Consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie	Sécurité intérieure ; Défense nationale
		Renforcement des institutions et amélioration de la gouvernance	Décentralisation ; Administration publique ; Communication et médias
		Réforme de la justice, de l'administration publique et offre des services publics	Justice ; Droits humains ; Administration publique ; Genre
		Coopération internationale et intégration régionale	Affaires étrangères ; Diplomatie
Orientation 1 ODD 16 et 17			
2.	Gestion macroéconomique et développement de l'activité économique	Gestion macroéconomique	Politiques budgétaire, monétaire et de change, d'endettement et commerciale
		Amélioration du climat des affaires et financement de l'économie	Politique d'investissement ; Politique monétaire et surveillance financière
		Diversification et renforcement de la compétitivité de l'économie	Agriculture ; Forêts ; Industrie minière ; Hydrocarbures ; Manufacture ; Commerce ; Secteur financier ; Tourisme
		Développement de l'appareil statistique	Gouvernance
Orientations 3, 4 et 5 ODD 1, 2, 8,9 et 12			
3.	Infrastructures, environnement et cadre de vie	Développement des infrastructures et accès à l'énergie	Energie et ressources hydrauliques ; Transports ; Economie numérique et poste
		Aménagement du territoire, habitat et cadre de vie	Aménagement, habitat
		Protection de l'environnement, accès à l'eau et à l'assainissement, et développement durable	Environnement ; Infrastructures
		Orientations 6 et 7 ODD 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 15	
4.	Capital humain, emploi et bien-être social	Investissement dans l'homme et dans la recherche	Santé ; Nutrition ; Education ; Recherche scientifique ; Sports ; Culture et arts ; Genre
		Planification familiale et mise en valeur du dividende démographique	Population ; Education ; Santé ; Genre
		Création des emplois stables et amélioration des revenus	Emploi ; prévoyance sociale ; Genre
		Protection sociale et genre	Affaires sociales ; Genre
Orientation 2 ODD 1, 3, 4, 5, 8 et 10			

Les politiques à mener durant le premier quinquennat du PNSD chercheront d'une part, à contrecarrer sinon estomper les effets pervers de la conjoncture économique mondiale actuelle et de l'autre, à modifier les structures de l'économie afin de stimuler davantage la croissance. Pour stimuler l'activité économique, les mesures d'application des lois adoptées par le parlement seront prises, notamment celles sur la libéralisation du secteur des assurances, la libéralisation du secteur de l'électricité et le nouveau code des hydrocarbures. Des efforts seront également conjugués pour développer le capital humain, construire des nouvelles infrastructures et offrir un cadre de vie meilleur à la population. Le Gouvernement entend utiliser la politique budgétaire comme un levier par lequel il pourra réagir aux éventuels chocs exogènes et contribuer au développement de l'activité économique, notamment à travers la reconstitution progressive des marges de trésorerie et la réalisation d'un ensemble d'investissements publics aussi bien dans le domaine du transport que des routes et de l'énergie. La politique monétaire veillera à doter l'économie d'une quantité suffisante d'instruments de paiement et à garantir un bon développement de l'activité financière.

Etant donné que la principale stratégie de mise en œuvre du premier quinquennat du PNSD est la transformation de l'agriculture, les politiques publiques devront fondamentalement concourir à l'amélioration de la productivité de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Selon le schéma optimiste, les efforts à conjuguer devraient permettre de faire passer la contribution de l'agriculture à la croissance de 0,8 point en 2015 et 0,7 point en 2016 à au moins 1 point en 2017 en portant le taux d'utilisation des terres arables à 15 % (contre 10 % actuellement). Dans une perspective de développement équilibré des activités agricoles sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement a opté pour la réalisation des campagnes agricoles et la construction

des parcs agro-industriels (PAI) et des centres de développement intégré (CDI). Alors que la politique des PAI sera axée sur l'agriculture industrielle, les CDI auront comme mission de servir comme une plateforme multiservice favorisant l'agriculture familiale et permettre aux petits producteurs d'accéder à des technologies performantes et des services conseils efficace.

4. Mesures pour une collecte accrue des recettes et une gestion efficace des dépenses publiques

La qualité et la crédibilité d'un budget dépendent de sa capacité à refléter les orientations assignées aux politiques publiques et à traduire en chiffres réalistes les actions envisagées par les pouvoirs publics. A cet effet, lors des conférences budgétaires pour l'élaboration du budget 2017, les discussions et choix devront être axés sur la mise en œuvre du PNSD, plus précisément des actions contenues dans le Plan quinquennal 2017 – 2021 et dans les feuilles de route des ministères pour l'année 2017. Il faudrait qu'à l'issue de la mise en œuvre du budget 2017, l'on n'observe pas d'écart criants entre prévisions et réalisations et que l'on obtienne les résultats attendus de la première année de mise en œuvre du PNSD. Autrement dit, il faudra s'assurer de la qualité des prévisions et de l'arrimage entre le Plan quinquennal et le budget.

Prévisions des recettes. L'élaboration des prévisions de recettes devra se faire en tenant compte du profil de l'activité économique mais également des mesures à prendre pour accroître les recettes publiques. La feuille de route du Ministère des Finances devrait comporter des scénarios clairs sur les améliorations attendues en matière de collecte des recettes publiques, notamment en ce qui concerne l'interconnexion des administrations financières. Il y a nécessité dans ce cadre, d'accélérer la mise en place de la chaîne de la recette publique et d'envisager progressivement son informatisation. Un exercice auquel il faudra également se livrer est celui d'identifier tous les actes générateurs de revenus pour l'Etat (Pouvoir central, Provinces et Entités territoriales décentralisées) répertoriés dans la nomenclature budgétaire en vigueur et de faire le point sur leur activation et la capacité de mobilisation des ressources qui en découlent.

La circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2017 devra fixer la méthode de projection des recettes en tenant compte des orientations évoquées ci-dessus. La présentation des recettes devra, d'une part, se conformer à la nomenclature budgétaire en vigueur et, d'autre part, refléter l'importance de l'activité économique, notamment par : (i) l'exploitation des ressources en hydrocarbures en mettant en œuvre les dispositions du code des hydrocarbures ; (ii) la satisfaction du besoin croissant en énergie avec l'appui à l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité ; (iii) l'application effective de la libéralisation du secteur des assurances et réassurances en opérationnalisant l'Autorité de régulation des assurances ; et (iv) la libéralisation d'autres activités economico-financières du pays.

Prévisions des dépenses. Le budget des dépenses devra être élaboré en tenant compte des orientations contenues dans le PNSD, des stratégies sectorielles, des besoins à satisfaire et des priorités géographiques en vue de l'équité et de l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques. La définition des enveloppes budgétaires devra tenir compte du caractère contraignant de certaines dépenses et de leur incidence sur la marche du pays tout en suivant les instructions contenues dans la circulaire budgétaire susmentionnée.

Compte tenu de l'approche de développement préconisée dans le PNSD, il sera important de consacrer des ressources financières aux études de faisabilité, particulièrement celles relatives à la mise en place des points lumineux de développement (PLD) et à l'élaboration de certains documents stratégiques de planification du développement tels que le Plan national d'aménagement du territoire (PNAT), les Plans d'occupation des sols (POS), les Plans directeurs d'urbanisme (PDU), le Plan directeur national intégré des transports (PDNIT), la Plateforme des infrastructures publiques (PLIP) et le Plan directeur des investissements privés (PDI).

En vue de la préservation de l'intégrité territoriale et du renforcement de la gouvernance, une attention particulière sera portée sur la mise en application des lois de programmation de la Police et de l'Armée ainsi que sur les réformes dans les secteurs de la sécurité, de la justice, de l'administration publique et des affaires étrangères. Des moyens de financement additionnels devront être identifiés et recherchés par les gestionnaires des crédits pour répondre aux différents défis en présence dans chacun des domaines précités.

La politique budgétaire devra promouvoir la transformation de l'agriculture pour assurer la diversification de l'économie nationale. L'action gouvernementale portera sur la promotion des filières agricoles, l'agrobusiness, l'investissement dans la recherche, la vulgarisation et l'enseignement agricole et l'amélioration de la gouvernance sectorielle. Le Gouvernement compte favoriser le développement rural à travers l'essaimage des PAI, la création des zones économiques spéciales (ZES) et l'amélioration de la qualité et du nombre d'infrastructures rurales pour notamment accroître le taux d'accès à l'eau potable et la desserte en électricité en milieu rural, et augmenter l'accès des paysans aux marchés par la réhabilitation et la modernisation des pistes rurales prioritaires.

De même, la politique budgétaire devra veiller à la protection de l'environnement pour assurer le développement durable. Par ailleurs, des allocations budgétaires devront être accordées pour la réalisation des politiques des autres secteurs prioritaires en vue d'atteindre les cibles fixées par le Gouvernement, à savoir :

- **Pour les Infrastructures et travaux publics** : améliorer les infrastructures routières par la réhabilitation des anciennes routes bitumées et la construction des nouvelles routes, rétablir le trafic par la réouverture du réseau en terre, en accordant la priorité à 15.800 Km ultra-prioritaires pour relier notamment les chefs-lieux des provinces, poursuivre la modernisation des voiries urbaines et structurantes, augmenter la longueur du réseau par la construction des nouveaux axes, réhabiliter les réseaux existants d'environ 7400 Km ;
- **Pour l'Energie** : améliorer la capacité de production d'énergie en finançant les projets Inga II, Zongo, Katende et Kakobola pour l'électricité et des projets Lukunga, Lemba Imbu, Ngaliema et N'sele pour l'approvisionnement en eau dans la ville province de Kinshasa; dépasser le taux de desserte en eau prévu à 58 en 2017, accroître le potentiel d'exportation du courant électrique du pays et l'exploitation des ressources gazières du lac Kivu ;

- **Pour les Transports** : améliorer le secteur des transports par la rationalisation du cadre réglementaire pour des investissements durables dans les infrastructures et l'efficacité des services de transport en vue d'assurer le désenclavement du pays, d'accélérer la croissance économique et améliorer les conditions de vie des populations ainsi que par la construction des fourrières, relancer le trafic ferroviaire par la construction et l'exploitation des voies ferrées et des réseaux Tramway, acquérir des voitures voyageurs pour la Société congolaise des transports et des ports (SCTP) et pour la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC), améliorer le transport aérien par l'autonomisation financière de l'Autorité de l'aviation civile et des zones de fret aéroportuaires, poursuivre la réhabilitation prioritaire des aéroports et aérodromes dont certains sont déjà desservis dans la première phase d'exploitation de Congo Airways, améliorer le transport fluvial et lacustre par la réhabilitation des baliseurs Kauka et Kinshasa, et l'acquisition de deux dragues multifonction pour désensabler les ports fluviaux ;
- **Pour le Tourisme** : réhabiliter divers sites et infrastructures touristiques telles que le littoral sud-est du fleuve Congo (Ville-Kinkole-Maluku), le site touristique et parc animalier de la N'sele, aménager les voies d'accès à la chute de Lukaya et au sanctuaire de Bonobos, rénover les installations des jardins zoologique et botanique de Kinshasa ainsi que d'autres sites retenus dans chaque province dans le cadre du plan national de développement du tourisme ;
- **Pour l'Enseignement primaire, secondaire et initiation à la nouvelle citoyenneté**: La stratégie dans le secteur de l'EPS-INC consiste notamment à améliorer la qualité de l'enseignement par la construction, l'équipement et la réhabilitation des écoles, l'amélioration de l'environnement de l'apprentissage et la réforme du dispositif de formations initiale et continue des enseignants, ainsi qu'à augmenter significativement le taux de scolarité de l'enseignement de base ;
- **Pour la Santé** : réduire le taux de mortalité infantile de 92 à 40 pour mille et améliorer l'accès aux soins de santé de la population par la mise en œuvre effective de la couverture sanitaire universelle, poursuivre l'exécution du Plan d'investissement pour la modernisation des infrastructures sanitaires (PESS), améliorer la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires ainsi que la coordination et la rédevabilité dans le secteur.

Par ailleurs, la mise en œuvre des réformes en cours devra être accélérée, notamment par:

- la réforme de l'administration publique qui vise la modernisation des services publics pour les rendre plus performants;
- la mise à la retraite et le rajeunissement de l'administration publique en vue de sa redynamisation ;
- la mise en place de la caisse de retraite pour assurer une pension adéquate aux retraités;
- la rationalisation des rémunérations des agents et fonctionnaires de l'Etat ainsi que la poursuite de la mécanisation des non payés ou nouvelles unités des secteurs prioritaires (santé, enseignement primaire et secondaire) ;

- Suite -

- la poursuite de la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat dans les territoires à accès difficile.

Pour s'assurer de la qualité des dépenses publiques, plus particulièrement celles en capital, tous les projets d'investissement qui seront soumis par les gestionnaires des crédits dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 feront l'objet d'un examen profond avant sélection. La circulaire sus-évoquée devra en fixer le critérium.

Une attention particulière sera accordée aux projets ayant des études de faisabilité ou de pré-faisabilité et pour lesquels les chronogrammes de mise en œuvre sont clairs ainsi que les modalités de financement. Si un projet s'avère intéressant mais qu'il n'est pas accompagné par une étude de faisabilité, il sera important de prévoir des ressources pour financer sa réalisation. Il faudra par ailleurs s'assurer que les projets proposés soient de nature à impacter positivement le fonctionnement de l'économie et les conditions de vie des populations.

Pour une meilleure évaluation et un meilleur suivi des rémunérations, toute création d'emplois nouveaux devra requérir au préalable l'avis administratif du Ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions ainsi que l'avis budgétaire du Ministre ayant le Budget dans ses attributions, conformément à l'article 107 de la LOFIP.

De même, les rémunérations du personnel politique doivent être évaluées conformément au décret fixant, par Ministère, la composition des cabinets et au tableau des équivalences des grades déterminées par le Gouvernement, en ce compris les provinces et les ETD. Il en sera de même pour les cabinets des institutions dont les plafonds des emplois seront déterminés au regard des contraintes budgétaires et après concertation avec les chefs des corps.

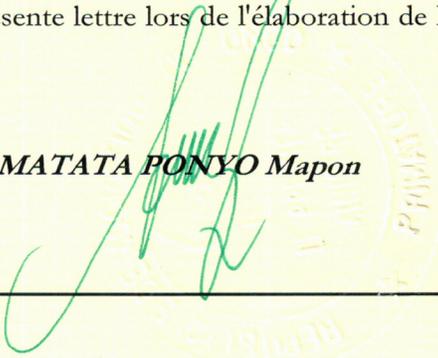
En vue de parachever la décentralisation et assurer, de manière transparente, le transfert des charges, chaque province devra, dans le cadre du budget de l'exercice 2017, harmoniser avec le Ministère du Budget du Pouvoir central, les données des effectifs à sa charge par grade et par entité ainsi que les masses salariales correspondantes.

Les avancées enregistrées en matière de transfert des ressources par la mise en place des textes et des structures de collecte des actes générateurs relevant des provinces et/ou des ETD devront être capitalisées. Chaque entité devra donc accélérer l'activation des actes de sa compétence exclusive ou d'intérêt commun repris dans l'Ordonnance-loi n° 13/001 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des Provinces et des ETD, tels que structurés par la nomenclature budgétaire en vigueur.

- Suite -

Aussi, j'invite les services du Pouvoir central, des Provinces et des ETD au strict respect des orientations contenues dans la présente lettre lors de l'élaboration de leurs prévisions budgétaires respectives.

MATATA PONYO Mapon



CI :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'assurance de mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation
À **KINSHASA/GOMBE**
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget
- Monsieur le Ministre des Finances
(Tous) à **KINSHASA/GOMBE**